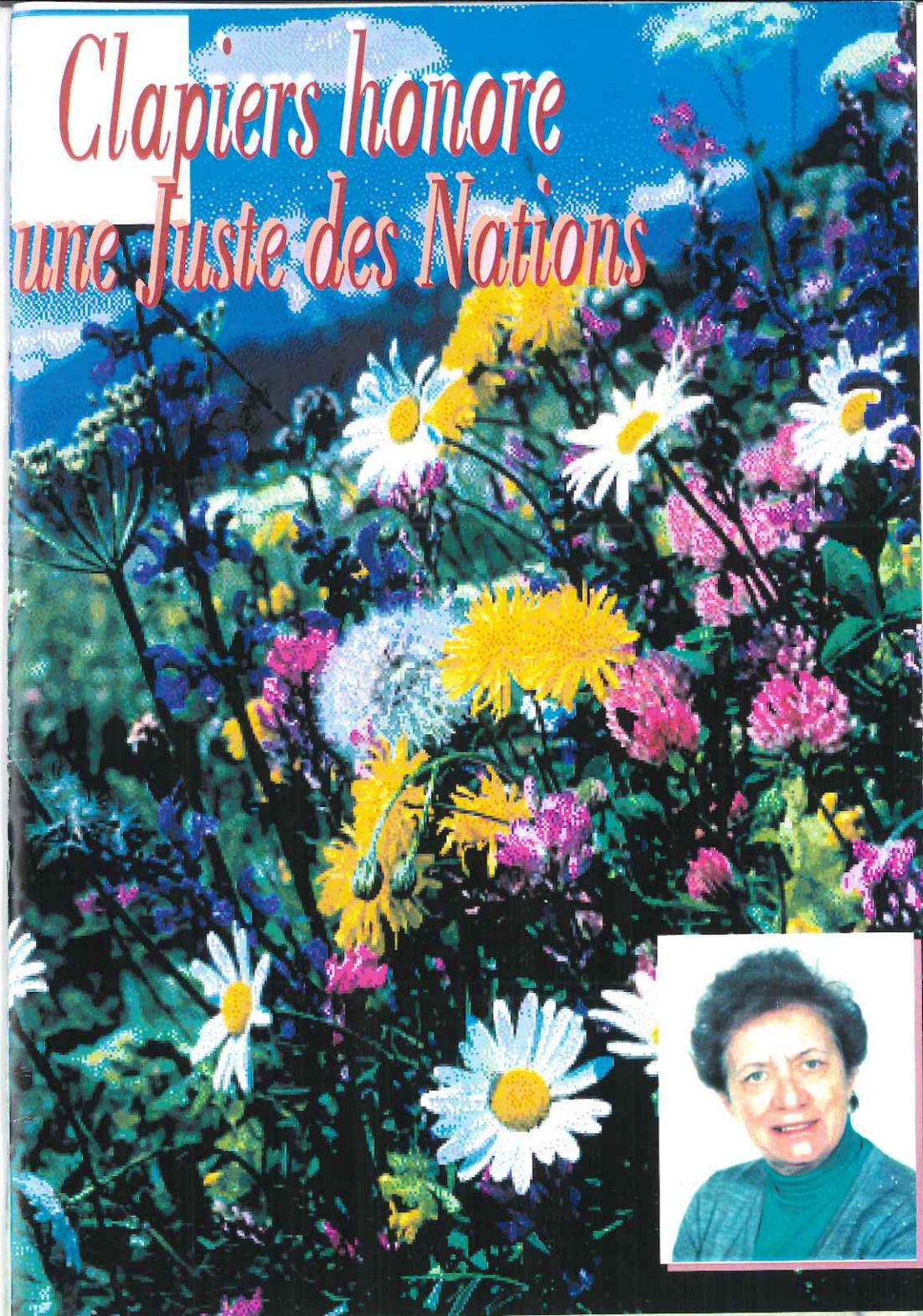


Clapiers honore une Juste des Nations





SOMMAIRE

S O M M A I R E

Le mot du Maire Page 4

Biographie de
Paule Pallarès-Roche Page 5

Discours de Mr Pierre Maurel
Maire de Clapiers Page 7

Discours de Mr Aryé Gabay,
Consul Général d'Israël Page 9

Discours de Mr Carol Iancu
Professeur à l'Université Page 11

Directeur de la Publication : Pierre Maurel, Maire
Directeur de la rédaction : Bernadette de Noni
Maire Adjoint

Avec l'étroite collaboration de Mme Pariselle, Mr Roche et de Mr Iancu

Conception : Service de la Communication

Photos : Famille Pallarès-Roche, Mairie de Clapiers

Paulette Pallarès-Roche
avec un groupe d'enfants à Izieu
en juillet 1943



Le mot du Maire

Le 11 novembre 1998, la Municipalité de Clapiers a rendu hommage à Paule Roche, ancienne Conseillère Municipale, décédée en 1989, en présence de Monsieur Aryé Gabay, Consul Général d'Israël à Marseille et de Monsieur le Professeur Iancu de l'université Paul Valéry.

En donnant son nom au Centre Social de Clapiers, la Municipalité souhaitait honorer celle qui eut la responsabilité du Centre Communal d'Action Sociale de 1983 à 1989, mais aussi celle à qui l'Institut Yad Vashem de Jérusalem conféra la Médaille des Justes.

Cette cérémonie fut simple mais émouvante. Des paroles fortes furent prononcées dont il convenait de garder la mémoire en les imprimant dans ce fascicule.

Les Clapiérois qui ont connu Paule Roche garderont d'elle le souvenir d'une femme courageuse, vaillante, chaleureuse et qui savait donner beaucoup d'elle-même.

Mr Pierre MAUREL
Maire de Clapiers



La célébration du 11 novembre devant le Monument aux morts



*Paulette à Izieu
en compagnie de Théo Reis à gauche et d'Arnold Hirsch*

Mme Pallarès -Roche

Paule Pallarès est née le 10 novembre 1926, à Narbonne (11).

Elle est la deuxième fille d'une famille de trois enfants, deux filles et un garçon.

Son père, Martin Pallarès, était instituteur dans la haute vallée de l'Aude, sa mère Marie-Antoinette Abric était née à St Jean de Védas (34).

Sa famille part pour le Togo (Afrique Occidentale) en Mars 1927, Mr Pallarès servant toujours dans l'enseignement.

Retour en France en 1934, pour un séjour (1935/36) en région parisienne. En 1937, les enfants sont installés à Narbonne chez leurs grands-parents. Les parents reviennent du Togo en 1939 et, à la déclaration de la guerre, Madame Pallarès et ses enfants s'installent à Montpellier.

C'est là que les filles devaient poursuivre les études au lycée Clemenceau et le garçon au grand lycée.

Les enfants Pallarès font du scoutisme chez les éclaireuses et les éclaireurs de France. Dans ce milieu associatif, les échanges avec les personnes réfugiées sont nombreux.

Mme Pallarès rencontre Mme Zlatin, responsable de la Maison d'Izieu, et accepte d'accueillir Diane Popowsky, petite juive sauvée du camp d'Agde. La famille a maintenant quatre enfants.

Pendant les grandes vacances de 1943, Paule Pallarès est monitrice à la Maison d'Izieu dans l'Ain où étaient hébergés 44 enfants juifs. Elle avait alors 17 ans.

Paule Pallarès s'est mariée en septembre 1947, son mari, ingénieur agronome, est destiné à servir outre-mer. La grande famille s'est enrichie d'un premier enfant en 1948, deux autres naissances eurent lieu en 1949 et en 1953, à Madagascar où la famille était installée à la Station de Recherches Agronomiques du Lac Alaotra.



Paule Pallarès savait séduire son entourage avec sa joie de vivre

En 1961, l'éducation des enfants entraîne une affectation à Tananarive. Une naissance de jumeaux eut lieu en 1963.

Le retour en France en 1969 à Paris, puis en 1974 à Clapiers, est rendu nécessaire pour les soins à donner à un enfant handicapé. Paule Pallarès-Roche consacre une grande partie de son temps à l'aide aux handicapés.

Elle sera présidente de l'Institut Médico-Educatif de Font-Trouvée actuellement I.M.E. du Château d'O. Elle participera ensuite, à partir de 1985, à l'association Sésame-Autisme Languedoc-Roussillon dont elle sera vice-présidente. L'effort initial de cette association portera sur l'aide aux adultes handicapés.

«Madame Roche» fut Conseillère Municipale à Clapiers de 1983 à 1989, élue sur la liste Mouvement pour l'Epanouissement Harmonieux - droite républicaine.

Décorée, avec sa mère et sa soeur Renée, de la Médaille des Justes de l'Institut «Yad Vashem» de Jérusalem, Paule Pallarès-Roche est décédée le 4 Février 1989, entourée par tous les siens, après avoir lutté courageusement contre la maladie qui l'avait atteinte.



Paulette (au premier plan à droite) au cours d'une réception

de Monsieur Pierre Maurel

Comment peut-on imaginer, aujourd'hui, plus de cinquante ans après ce drame, que des êtres humains supposés évolués, aient pu s'en prendre aux enfants d'Izieu ? Paule Roche était présente à Izieu, elle a entouré ces enfants de toute son affection.

Mais à Clapiers, Paule Roche n'était pas connue pour sa participation à ces événements ; elle était Conseillère Municipale à l'époque de mon premier mandat, et ce sont seulement ses qualités naturelles, son ouverture vers les autres, son amabilité, sa disponibilité, qui m'avaient amené à lui confier la présidence du Comité Communal d'Action Sociale.

Sa discrétion ne nous avait pas permis de connaître le rôle qu'elle avait joué dans sa jeunesse ; elle a donc assumé sa mission au C.C.A.S. avec beaucoup d'engagement et d'efficacité.

Nous n'avons pas manqué d'être surpris lorsqu'elle nous a informés qu'elle devait témoigner au procès de Barbie et c'est alors qu'elle a bien voulu nous en donner les raisons. J'ai le souvenir que pour elle, ce qu'elle avait fait à cette époque était tout à fait normal, tout à fait comparable à ce qu'elle faisait à Clapiers.

L'évocation du rôle de Paule Roche est indissociable de mes réflexions personnelles au moment du procès Papon ; je ne pouvais pas manquer de faire le parallèle entre le courage de la vie

ordinaire de ces jeunes gens des années quarante qui risquaient leur vie pour ce qu'ils considéraient des actes humanistes élémentaires, et les actes de lâcheté quotidienne de ces grands ou petits Papons qui jurent qu'ils ne pouvaient pas faire autrement.

Paule Roche, avec sa mère et sa sœur, avaient le sentiment de n'avoir rien fait d'extraordinaire, de n'avoir fait que leur devoir avec ces enfants juifs.

Malheureusement, le sort a fait qu'elle n'a pas pu rester longtemps parmi nous, et je me souviendrai toujours du moment où elle m'a informé de sa maladie, et de la difficulté qu'elle aurait à exercer ses fonctions d'Elue. Elle nous a quittés trop rapidement, en assumant sa destinée avec un courage et une lucidité extraordinaires.

Je voudrais témoigner à vous Monsieur Roche et à vos enfants ici présents, de mon admiration pour le peu que j'ai pu connaître de la vie de votre épouse, de votre mère ; elle a bien mérité la médaille des Justes.

Les Autorités ont tenu à rendre hommage à Paulette de manière solennelle



Je voudrais aussi remercier Monsieur le professeur Iancu de sa présence aujourd'hui, de ses paroles, surtout de son travail et de ses démarches auprès de l'Institut Yad Vashem de Jérusalem pour l'attribution de cette médaille ; lui aussi honore notre village par l'ensemble de ses travaux, pour la conservation de la mémoire des faits de cette époque.

Mes remerciements vont aussi à Monsieur Aryé Gabay, Consul Général d'Israël, dont la présence honore bien entendu la famille de Paule Roche, mais aussi tous les Clapiérois.

Aujourd'hui, nous avons donné le nom de Paule Roche au Centre Social de la rue Jean Bonnefoi, mais notre Municipalité a la ferme intention de développer cette structure, et le nom de Paule Roche la suivra dans la nouvelle localisation.

Je terminerai avec quatre mots que Paule aurait aimé prononcer avec les siens et moi-même, en reprenant le titre de ce magnifique film italien : «La vie est belle».

***Vive la France !
Vive Israël !
Vive Clapiers !***

Pierre MAUREL
Maire de Clapiers



Le professeur Iancu remet une gerbe à Renée Pariselle, la sœur aînée de Paule Roche

de Monsieur le Consul Général d'Israël

Monsieur Pierre Maurel, Maire de Clapiers,
Messieurs les membres du Conseil Municipal,
Monsieur Carol Iancu, Professeur à l'université
Paul Valéry,

Messieurs et Mesdames les membres de la
famille Pallarès,

Mesdames, Messieurs, mes chers amis,



*Mr Pierre Maurel en présence de Mr Aryé Gabay,
Consul d'Israël en France (faisant son discours)
et de Mr Carol Iancu, professeur à l'Université
Paul Valéry à Montpellier (à gauche de Mr Gabay).*

C'est pour moi un grand honneur
que de m'être vu offrir par Mr le Maire et
par Mr Carol Iancu la présidence de cette
manifestation qui vient honorer la mémoire
de Mme Paule Pallarès-Roche,
récipiendaire de la Médaille des Justes
parmi les Nations.

Cette initiative que de donner son
nom au Centre Social de Clapiers est tout
à l'honneur de la ville et de son Maire, car
non seulement elle exprime sa
reconnaissance au courage et à la générosité
de la famille Pallarès, mais elle démontre sa
solidarité avec les victimes innocentes et
désarmées d'une des périodes les plus
noires de l'histoire de l'Humanité. Il y a
aussi et surtout l'expression du devoir de la
mémoire, du refus de l'oubli, et justement
aujourd'hui et ici, cela revêt une importance
toute particulière ; je n'en dirai pas plus.

Permettez-moi aussi de rendre
hommage à Monsieur Carol Iancu qui est à
l'origine de la remise de la Médaille des

Justes à la famille Pallarès, pour l'action et
la persévérance qu'il a investies dans
l'écriture de son livre sur la famille Pallarès.
Sans lui, nul doute que l'héroïsme de cette
famille de cœur serait tombé dans l'oubli...

En effet, il y a aujourd'hui 14 mois,
j'ai remis la Médaille des Justes à Renée
Pariselle et à titre posthume à sa mère
Marie Antoinette et à sa soeur Paulette
Pallarès, en présence de Diane Popowski,
accueillie et sauvée de l'holocauste par la
famille Pallarès.

Je me souviens de cette cérémonie,
de la modestie de Renée Pariselle, je me
souviens des mots simples, discrets, mais
combien éloquentes de Mr Iancu pour
décrire le courage, l'abnégation et la
générosité de cette merveilleuse famille, je
me souviens des larmes d'émotion et des
paroles de reconnaissance de Diane, à
l'égard de ses sauveurs, auxquels elle
devait, sinon la vie, du moins le droit à la
vie.

En donnant le nom de Paule Pallarès à ce Centre Social, vous rendez hommage à tous ceux qui, dans cette région plus que dans d'autres, mais peu nombreux quand même, ont su dire non à la déchéance morale, non au racisme, non à la collaboration avec l'immonde bête du nazisme.

En donnant le nom de Paule Pallarès à ce Centre, vous vous érigez contre les révisionnistes de tous bords, contre tous ceux qui veulent aujourd'hui effacer des mémoires le souvenir indigeste de l'extermination manquée du peuple juif.

L'extermination manquée, parce qu'aujourd'hui, 50 ans après l'assassinat ignoble de 6 millions de Juifs, 6 millions d'Israéliens vivent en Israël et se souviennent de leurs frères tombés pour le simple fait d'être juifs. Et ces Juifs ont créé l'Institut Yad Vashem, musée du souvenir de la Shoah, pour qu'on n'oublie pas, pour qu'on perpétue le souvenir de cette catastrophe historique et qu'on puisse empêcher qu'elle se renouvelle à l'avenir.

C'est en 1963 que l'Institut Yad Vashem a créé le Département des «Justes parmi les Nations» pour honorer ceux qui avaient sauvé des Juifs pendant l'occupation allemande et le régime de Vichy. L'allée plantée d'arbres qui mène au Mémorial s'appelle l'allée des Justes.

Le «statut des Juifs», décrété par le gouvernement de Vichy, en octobre 1940, fut à l'origine des rafles et des déportations. Mais la grande rafle du Vel d'Hiv du 16 juillet 1942 à Paris, où 12884 Juifs furent arrêtés, parqués et déportés pour être

anéantis à Auschwitz, va amener une prise de conscience de nombreux Français, animés de vertus chrétiennes, de simple humanisme ou par la défense des droits de l'homme.

Permettez-moi de citer tout particulièrement dans ce Sud de la France, le Cardinal Salièges, le Pasteur Boegner et les résistants qui procurèrent des faux papiers à des familles juives, c'est aussi notamment le cas à Montpellier du Père Parguel, «faussaire en certificats de baptême». Ainsi des hommes et des femmes, au péril de leur vie, ont aidé, hébergé, caché des Juifs, malgré la législation de Vichy et ses interdits.

C'est pour ces hommes et femmes de courage que l'Etat d'Israël a créé le département des «Justes parmi les Nations» afin de les honorer.

En donnant le nom de Paule Pallarès-Roche à ce Centre Social, vous reprenez en quelque sorte la vocation de Yad Vashem car dans 50 ou 100 ans, quand nos petits enfants demanderont pourquoi ce Centre porte le nom de Paule Pallarès-Roche, on leur répondra : parce que Paule et sa famille se sont distinguées, lors de la deuxième guerre mondiale, en sauvant des Juifs de l'anéantissement ; et pourquoi spécialement les Juifs?

Parce qu'à cette époque, il s'est trouvé un homme et un régime qui s'étaient jurés d'exterminer tous les Juifs de la terre ; mais, pourquoi exterminer les Juifs?

Parce qu'ils étaient tout simplement Juifs.

Merci de votre attention.

de Monsieur Carol Iancu

Monsieur le Maire,
 Mesdames Messieurs les membres du Conseil Municipal
 Monsieur le Consul Général d'Israël,
 Monsieur le Directeur de la Maison d'Heidelberg,
 Monsieur le Président de l'Association des Anciens Combattants,
 Monsieur le Représentant de l'Association France-Israël,
 Mesdames et Messieurs les Présidents des Associations juives de Montpellier,
 Mesdames et Messieurs les membres des familles Pallarès, Roche, Pariselle,
 et en premier lieu chère Renée,
 Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur d'être parmi vous aujourd'hui et c'est avec humilité que je prends la parole devant cette nombreuse assemblée réunie pour rendre hommage à la regrettée Paulette Roche, née Pallarès. L'historien que je suis sait qu'il s'agit d'un moment privilégié qui s'inscrit dans la longue durée, une réponse aux événements tragiques qui se sont passés il y a déjà plus d'un demi-siècle. Ce sont notamment ces événements tragiques que je présenterai dans la première partie de mon propos, en évoquant le sort réservé aux Juifs pendant la seconde guerre mondiale.

Dans un deuxième temps, je tâcherai de faire ressortir l'engagement exemplaire

de Paulette, et de sa famille, que j'ai découverte il y a quinze ans, et pour laquelle j'ai réussi à obtenir la Médaille des Justes, après de nombreuses et tenaces démarches auprès de l'institut Yad Vashem de Jérusalem.



*Paulette avec une petite fille d'Izieu
 en juillet 1943*

Le diplôme de «Juste des Nations» a été remis à Renée Pariselle et, à titre posthume, à sa mère Marie-Antoinette Pallarès et à sa soeur Paulette Roche, par

Monsieur le Consul Général d'Israël Aryé Gabay, le 16 septembre 1987, au pavillon de l'Hôtel de Ville de Montpellier. Enfin, en dernier lieu, je souhaite vous faire part de quelques réflexions concernant le devoir de mémoire.

I. LA SHOAH

La condition des Juifs pendant la seconde guerre mondiale

Il est important d'insister dès l'abord sur l'unicité de la Shoah, terme hébraïque qui signifie «cataclysme» et qu'il convient d'employer et non celui d'holocauste, car les Juifs n'ont pas été des victimes expiatoires, mais il y a eu bel et bien une volonté politique du régime nazi qui visait l'anéantissement du peuple juif et qui s'est concrétisée par la mort, dans des conditions atroces, de la moitié des Juifs résidant en Europe, près de six millions d'hommes, de femmes et d'enfants. La Shoah n'est pas un «point de détail» de la seconde guerre mondiale ; elle n'est pas une extermination abominable parmi d'autres exterminations.

En plein coeur de l'Europe, un Etat qui s'est fait connaître par sa civilisation rayonnante, par ses progrès scientifiques et technologiques, par une pléiade de grands savants, artistes, écrivains, philosophes, poètes et musiciens, s'est donné pour but de faire disparaître pour toujours - et c'est là que nous trouvons le caractère unique de la Shoah - une catégorie d'hommes, de femmes et d'enfants en raison de leur origine. Ils étaient censés appartenir à une «race inférieure», les Juifs étant considérés comme un peuple nocif, responsable de tous les maux, qu'il fallait extirper du corps du Reich allemand. Seule cette appartenance particulière sera une raison suffisante pour perpétrer à son encontre un génocide méthodique et industrialisé. Il s'agit d'un exceptionnel investissement en hommes et en argent, en ressources et en organisation, d'une opération planifiée, scientifiquement

menée par une machine bureaucratique, alors qu'aucune approche raisonnée ne saurait expliquer cette folie exterminatrice. Cette machine continua à fonctionner, même en 1944, malgré la tournure de la guerre : des centaines de milliers de Juifs hongrois épargnés jusque-là seront rapidement déportés dans des conditions inhumaines et gazés à Auschwitz.

Il faut cependant revenir quelques années en arrière, et rappeler que l'antisémitisme devient une institution d'Etat dans le troisième Reich, avec la montée de Hitler au pouvoir, en 1933.

Deux ans plus tard, ce sont les lois de Nüremberg qui définissent racialement les Juifs, qui interdisent les mariages entre les Juifs et les «Aryens» et qui ôtent aux Juifs la citoyenneté allemande, en les reléguant au statut de simples indigènes sur lesquels vont s'abattre une avalanche de lois discriminatoires.

Ils sont rejetés de la fonction publique et dès 1938, les médecins et les avocats n'ont plus le droit d'exercer. Par un nouveau décret de la même année, les Juifs sont obligés de déclarer à la police leurs avoirs qui dépassent 5.000 marks. Sur leur carte d'identité, ils doivent ajouter le prénom Israël (pour les hommes) ou Sarah (pour les femmes). Ainsi fichés, ils seront facilement repérables pour être retrouvés et envoyés dans les camps de concentration et d'extermination.

1938, c'est aussi la Nuit de Cristal dont nous avons commémoré, il y a deux jours, le sixième anniversaire et qui s'est soldée

par le sac de milliers de magasins, avec l'incendie de centaines de synagogues et la mort de «seulement» 91 personnes ayant résisté à la folie des nazis. Immédiatement après ce pogrom, plus de 35000 Juifs furent capturés dans toute l'Allemagne et envoyés dans des camps de concentration (Dachau, Buchenwald, Sachsenhausen...).

La Nuit de Cristal marque le passage de la discrimination juridique, rendue «légale» par les lois de Nüremberg qui ont dépouillé les Juifs allemands de leur citoyenneté, à la destruction des biens, aux violences physiques et à l'assassinat. Pour la première fois dans l'histoire moderne, les violences contre les Juifs sont organisées à un niveau officiel par un Etat de l'Europe occidentale.

C'est avec la guerre que tout va basculer et que va se mettre en place la «solution finale», les nazis employant aussi d'autres expressions : «traitement spécial», «évacuation vers l'Est», «déportation vers une destination inconnue», «élimination»...

Le 4 octobre 1943, à Posen, devant les dignitaires SS, Himmler déclara :

«Je voudrais vous parler très franchement d'un sujet extrêmement important. Entre nous, nous allons l'aborder franchement et, cependant, en public, nous ne devons jamais en parler (...). Je voudrais parler de l'évacuation des Juifs de l'extermination du peuple juif (...). C'est une page glorieuse qui n'a jamais été écrite et ne le sera jamais.»

Exterminer et ne pas laisser de traces, tel fut l'objectif des nazis...

Avec la défaite et l'occupation, le nouveau régime de Vichy instaura, lui aussi, une politique antisémite officielle : le 3 octobre 1940, c'est le premier Statut des Juifs, une loi qui définit racialement les Juifs, mais une définition calquée en fait sur l'appartenance religieuse :

«est regardé comme Juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est Juif». Elle élimine les Juifs (sauf quelques exceptions concédées aux anciens combattants et uniquement pour des postes subalternes) des organismes élus, des postes de responsabilité, de la fonction publique, de l'armée, de la magistrature, de la presse, de la radio et du cinéma.

Le 4 octobre de la même année, Vichy édicte la «loi sur les ressortissants étrangers de race juive», autorisant les préfets à assigner à résidence ou arrêter et placer les

L'allocation de Mr Carol Iancu a sensibilisé les Clapierois présents



personnes visées dans des camps spéciaux : 40.000 Juifs étrangers seront internés en 1940-1941 dans la zone sud, les principaux camps d'internement de «l'anti-France» se situant dans le Midi méditerranéen et les Pyrénées. Le 2 juin 1941, c'est le deuxième Statut des Juifs, aggravant les stipulations du premier statut. Le 22 juillet 1941, c'est la loi relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux Juifs qui prévoyait leur spoliation et la nomination des administrateurs provisoires.

Le 27 mars 1942, c'est le départ de Drancy et de Compiègne du premier convoi vers Auschwitz et le 29 mai 1942, c'est l'obligation du port de l'étoile jaune pour les Juifs résidant en zone occupée. Quelques dates doivent encore être mentionnées : les 16 et 17 juillet 1942, la grande rafle du Vel d'Hiv: 12884 Juifs sont arrêtés par la Police française dans la région parisienne ; le 7 août 1942, le premier convoi d'enfants déportés sans leurs parents (323 fillettes et 207 garçons) ; le 26 août 1942, la grande rafle en zone libre des Juifs étrangers (6.500 arrestations) ; 11 décembre 1942, la mention «Juif» est rendue obligatoire sur les cartes d'identité et d'alimentation ; 31 juillet 1944, le départ du dernier convoi des Juifs. En tout, 75721 Juifs, parmi eux 11000 enfants, ont été déportés entre le 27 mars 1942 et le 17 août 1944. Auschwitz fut la destination des 67 convois sur les 72 qui ont quitté la France. Environ 42000 déportés ont été immédiatement gazés. En 1945, le nombre de survivants fut de 2450, moins de 3% des partants. Enfin, 3000 Juifs sont morts dans les camps d'internement en zone libre, et un millier au moins ont été abattus ou exécutés par la Gestapo ou la Milice.

Voici dans leur froideur les statistiques de la Shoah pour la France.

Et pourtant, dans ces temps de délation et de «Nuit et Brouillard», des hommes et des femmes ont su dire non à la barbarie : l'archevêque de Toulouse, Jules Gérard Saliège, s'est fait remarquer par un cri de révolte : « Les Juifs sont des hommes, les Juives sont des femmes. Tout n'est pas permis contre eux... Ils font partie du genre humain. Ils sont nos frères comme tant d'autres. Un Chrétien ne peut l'oublier».

Le pasteur Idelbert Exbrayat et son épouse (Justes des Nations) dans l'Aveyron, Georges et Lucy Pascal (Justes des Nations) à Ganges, le professeur Balmès (protestant et franc-maçon) et le doyen Giraud de la Faculté de Médecine de Montpellier, les prêtres Parguel et Régis de cette même ville, et beaucoup d'autres, anonymes, ont eu un comportement admirable... Des protestants, des catholiques et des libres penseurs se sont mis aux côtés des opprimés, certains prenant de grands risques pour aider et sauver les Juifs pourchassés. Parmi eux, la famille Pallarès.

II. L'engagement de la famille Pallarès : l'activité de Paulette

Dans la région de Montpellier, une infirmière juive de la Croix Rouge Française, Sabina Zlatin, eut une action tout à fait exceptionnelle dans le sauvetage des enfants juifs enlevés des camps d'Agde et de Rivesaltes. Elle s'occupa aussi du centre de l'O.S.E. de Palavas-les-Flots et plaça des enfants dans des familles chrétiennes charitables. C'est au cours de l'été 1942 que

Sabina Zlatin confia à Mme Pallarès une petite fille de deux ans, Diane Popowski qu'elle avait pu sortir du camp d'Agde où ses parents étaient internés. Elle fut adoptée par toute la famille, la mère Marie-Antoinette et ses enfants, Paulette, Renée et Guy (le père se trouvant en Afrique) et y resta pendant 6 ans.

Elle partira ensuite avec son père, revenu de déportation, au Canada (sa mère fut tuée à Auschwitz). Diane Popowski, aujourd'hui Madame Fenster, nous a écrit :

«La famille Pallarès m'a traitée comme l'un de ses propres enfants. J'ai reçu tellement d'amour de leur part. On m'a toujours dit que j'étais juive et une fois par semaine, après la guerre, j'allais prendre le dîner du chabat dans une famille juive...Mon oncle, Simon Krundel, revenu d'Auschwitz à Montpellier en 1945, m'amenait dans les parcs tous les dimanches...».

En automne 1942, le centre de Palavas-les-Flots devenait beaucoup trop voyant et, sur les conseils de la Préfecture de l'Hérault, l'on a décidé le départ des enfants, d'abord à Lodève, et finalement un lieu de refuge fut trouvé à Izieu dans l'Ain. Paulette Pallarès accepta la proposition de Sabina Zlatin et passa une partie de l'été 1943 comme monitrice à Izieu, dans la «colonie des enfants réfugiés de l'Hérault», tous des enfants, dont les parents avaient été déportés. Là-bas, nous avoua Madame Pallarès-Roche, elle vécut «les instants les plus horribles et les plus merveilleux de sa vie», avec plusieurs dizaines d'enfants «traumatisés et avides de tendresse et de chaleur humaine». Ces enfants seront arrêtés et

déportés, sur les ordres de Klaus Barbie, le 6 avril 1944. Pendant son séjour à Izieu, grâce à l'appareil apporté par sa soeur Renée, elle avait fait de nombreuses photos qui, jointes à ses souvenirs, ont permis à Serge Klarsfeld d'identifier un grand nombre des 44 enfants martyrs d'Izieu gazés à Auschwitz. C'est elle qui témoigna lors du procès de Barbie à Lyon...

La famille Pallarès garda encore chez elle, pendant plusieurs mois, un garçon de 3 ans, Albert Bulka, qui s'est malheureusement retrouvé dans la colonie des enfants d'Izieu et fut déporté avec le groupe des 44 enfants. Ses filles ravitaillaient les Juifs cachés, les aidaient à s'enfuir et accompagnaient les enfants vers des lieux de refuge.

Écoutons le témoignage de Paulette Pallarès-Roche, tel que je l'ai recueilli :

«Nous avons fait aussi des transports de Juifs, ma soeur (aujourd'hui Madame Renée Pariselle, présente à cette cérémonie) plus que moi. Lorsqu'il fallait transférer des gens d'un lieu à un autre, par exemple un groupe d'une quarantaine de Juives allemandes, ma soeur les a amenées un jour à Annemasse, ce jour-là, quelqu'un est venu dire qu'elle risquait de ne pas rentrer le soir. On a su après, que le convoi avant elle et celui après elle avaient été arrêtés. Elle est passée au travers. Sur place (à Montpellier), il y avait des éclaireuses juives qui préparaient des sacs de ravitaillement, de vêtements, etc... et deux à trois fois par semaine, on allait les porter dans des caches juives (greniers, caves...) , souvent à la Chamberte, dans une ferme. Un jour, on m'a dit : «tu vas porter

cela, tu frappes, tu entres, tu tournes à gauche et tu appelles Madame Joséphine». Je me suis trouvée en présence de deux jeunes gens qui m'ont demandé des cigarettes. Quand j'y suis retournée plus tard, il y avait quelqu'un d'autre à leurs places. C'était une cache».

Voici un fragment du témoignage de Paul Niedermann, originaire de Karlsruhe :

« Faisant partie des quelques 6.500 Juifs du Pays de Bade déportés le 22 octobre 1940 au camp de Gurs, je suis resté interné pendant plus d'un an et demi dans ce camp ainsi qu'au camp de Rivesaltes. Sorti de là par la filière O.S.E. (Organisation de Secours aux Enfants) bien connue, j'ai séjourné ensuite dans un certain nombre de maisons d'enfants de cette organisation. Madame Zlatin m'avait demandé de travailler avec son mari à Montpellier, en 1942.

Lorsque le couple ouvrit la maison d'enfants d'Izieu, tristement célèbre depuis le procès Barbie, Madame Zlatin nous demanda (à mon ami Théo Reis et à moi-même), de venir à Izieu pour mettre en culture le potager faisant partie de la ferme, car il fallait bien nourrir enfants et adultes en ces temps difficiles. Nous ne parlions pratiquement pas le français à cette époque et il n'était donc pas pensable d'effectuer seuls ce voyage de la région d'Agen, où nous étions «planqués», à Izieu dans l'Ain. Ce fut l'un des nombreux déplacements effectués au péril de sa propre vie par Renée, pour convoier le plus sûrement possible deux jeunes garçons juifs. A Izieu, nous avons trouvé sa jeune sœur, Paulette, venue là pour s'occuper des plus jeunes pendant ses vacances d'été, et elle s'acquitta de

cette tâche avec beaucoup de conscience et de gentillesse. Je n'ai retrouvé Paulette et Renée que peu de temps avant le procès Barbie, car toutes les deux avaient changé de nom en se mariant et leur mère étant décédée, elles n'avaient plus de raison de revenir vivre à Montpellier même. L'une et l'autre nous ont beaucoup aidés pour faire la lumière, à l'occasion du procès Barbie, au sujet de la maison d'enfants d'Izieu...»

La famille Pallarès fait désormais partie de la famille des Justes qui se sont signalés par leur courage, leur volonté d'assister les opprimés, vertu qui transcende les frontières. Et il n'est aucun homme, aucune femme auxquels ne saurait mieux s'appliquer les paroles du livre des Proverbes :

«Le Juste est le fondement du monde»

Paulette Pallarès-Roche y occupe une place de choix.

III. Le devoir de mémoire

Monsieur le Maire,

Vous avez voulu, vous et le Conseil Municipal de Clapiers, en rendant cet hommage à votre concitoyenne Paulette Roche, vous acquitter d'une dette morale, car éterniser sa mémoire, c'est rappeler aux futures générations qu'à l'heure des plus grands périls, il y a eu des hommes et des femmes qui ont su agir et défendre la dignité humaine.

Au-delà de la mémoire de Paulette, des Justes des Nations, il y a la mémoire de ceux, des millions, disparus sans laisser de traces...

L'Histoire ne se confond pas avec la mémoire. «Après tout, qui parle encore aujourd'hui de l'annihilation des Arméniens?» demandait Hitler le 22 août 1939, juste avant l'invasion de la Pologne par la Wehrmacht. Au-delà du cynisme le plus odieux, cette question tenterait de prouver que l'extermination de centaines de milliers d'Arméniens innocents pourrait être oubliée, que d'autres exterminations pourraient avoir lieu en toute impunité, que les assassins pourraient devenir aussi les «assassins de la mémoire», pour employer l'expression de Pierre Vidal-Naquet, relayé par les négationnistes et les révisionnistes de tous bords. Notre devoir de mémoire est plus que jamais un impératif.

Voici pourquoi, avec mon collègue et ami, le professeur Gérard Dédéyan, avec qui je codirige le Centre de Recherches «Juifs et Chrétiens d'Orient», nous lui accordons une attention particulière dans nos activités scientifiques. Un colloque international «Typologie des diasporas» prévu pour le mois de mai 1999, sera suivi, une année plus tard, par une nouvelle rencontre universitaire sur «le génocide des Arméniens et la Shoah».

Merci Monsieur le Maire pour le geste que vous accomplissez aujourd'hui, qui est pour vous aussi, vous le prouvez d'une manière éclatante, un devoir de mémoire.

Merci Madame Renée Pariselle pour ce que votre soeur, votre mère et vous-même avez fait, pour ce que vous représentez.

En rappelant le génocide des Arméniens, reconnu officiellement par l'Assemblée Nationale, je tiens à affirmer que la

Shoah est un crime absolu. L'utiliser pour faire passer un message « même humanitaire » comme c'est le cas pour les deux films dont on parle beaucoup ces jours-ci, Un train de vie et La vie est belle, on risque à terme, quand tous les témoins auront disparu, de provoquer son détournement et sa banalisation.

Jules Isaac, le célèbre auteur des manuels d'Histoire, est aussi celui de Jésus et Israël, qui dénonça les racines chrétiennes de l'antisémitisme, décriant l'enseignement du mépris à l'égard des Juifs qui fut celui de l'Eglise pendant des siècles, et prônant l'enseignement de l'estime. Continuons son combat, le nécessaire et parfois difficile dialogue judéo-chrétien, essayons de progresser dans la voie de l'Entente judéo-chrétienne. Ne laissons pas christianiser Auschwitz, symbole absolu de la Shoah.

Monsieur le Consul Général d'Israël, votre présence ici atteste de l'attitude exemplaire de l'Etat d'Israël à l'égard des Justes des Nations. Vous avez voulu être avec nous aujourd'hui pour exprimer la reconnaissance de la République israélienne et du peuple juif envers ceux qui ont su dire non à la barbarie. Votre présence ici renforce l'amitié franco-israélienne.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, je ne saurais terminer sans rappeler les noms de deux grands intellectuels qui ont connu l'univers concentrationnaire de la Shoah, Primo Levi qui fut un rescapé et Benjamin Fondane qui fut assassiné à Auschwitz.

Voici ce qu'écrivait Primo Levi :

«Vous qui vivez en toute quiétude
Bien au chaud dans vos maisons
Vous qui trouvez le soir en rentrant
La table mise et des visages amis,
Considérez si c'est un homme
Que celui qui peine dans la boue
Qui ne connaît pas de repos,
Qui se bat pour un quignon de pain
Qui meurt pour un oui, pour un non.
Considérez si c'est une femme
Que celle qui a perdu son nom et ses cheveux

Et jusqu'à la force de se souvenir,
Les yeux vides et le sein froid
Comme une grenouille en hiver.
N'oubliez pas que cela fut,
Non, ne l'oubliez pas :
Gravez ces mots dans votre cœur
Pensez-y chez vous, dans la rue,
En vous couchant et en vous levant ;
Répétez-les à vos enfants
Ou que votre maison s'écroule
Que la maladie vous accable
Que vos enfants se détournent de vous»

Et voici les vers de Fondane :

«... Je n'étais pas un homme comme vous,
Vous n'êtes pas nés sur les routes,
personne n'a jeté à l'égoût vos petits
Comme des chats encore sans yeux,
vous n'avez pas erré de cité en cité
traqué par les polices,
vous n'avez pas connu des désastres à
l'aube,
les wagons de bestiaux,
et le sanglot amer de l'humiliation,
accusé d'un délit que vous n'avez pas fait,
d'un meurtre dont il manque encore le
cadavre,
changeant de nom et de visage,
pour ne pas emporter un nom qu'on a hué
un visage qui avait servi à tout le monde
de crachoir !

Un jour viendra, sans doute, quand ce
poème lu
se bouvera devant vos yeux ; il ne
demande
rien ! Oubliez-le, oubliez-le ! Ce n'est
qu'un cri, qu'on ne peut pas mettre dans
un poème parfait ; avais-je donc le temps
de le finir ?
mais quand vous foulerez ce bouquet
d'orties
qui avait été moi, dans un autre siècle,
en une histoire qui vous sera périmée,
souvenez-vous seulement que j'étais
innocent
et que, tout comme vous, mortels de ce
jour-là,
j'avais eu, moi-aussi, un visage marqué
par la colère, par la pitié et la joie,
un visage d'homme, tout simplement ! »





Centre Social
Paule PALLARÈS-ROCHE

